

2024-08-08
2023-3765

(L 'etiquette conteneur)



GROUPÉ	5	HERBICIDE
--------	---	-----------

Herbicide Lexone™ DF
Granules Dispersables

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES SOJA, POMMES DES TERRE, ORGE, BLÉ, TOMATES,
FÈVES DES MARAIS, POIS (OUEST DU CANADA), ASPERGES, ARBRES FRUITIERS ET LENTILLES
(OUEST DU CANADA) SEULEMENT

COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Métribuzine 75 %

N° D'HOMOLOGATION 15959 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 2,5 KG

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, AB

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Peut-être nocif si avalé ou inhalé.
- Éviter de respirer, la poussière ou le brouillard de pulvérisation
- Porter des lunettes de protection lors de la manipulation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Peut irriter les yeux et la peau.
- Laver la peau avec de savon et de l'eau tiède après avoir manipulé le produit.
- Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser.
- Les mélangeurs, chargeurs, épandeurs, nettoyeurs de réservoirs et les autres épandeurs qui manipulent le produit doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, des pantalons longs, des bas, et des souliers.
- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer, et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.
- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale .

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sec et sécuritaire, loin des autres pesticides, des engrais, de la nourriture et des aliments pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

(Livret)



GROUPE	5	HERBICIDE
--------	---	-----------

**Herbicide Lexone™ DF
Granules Dispersables**

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES SOJA, POMMES DES TERRE, ORGE, BLÉ, TOMATES,
FÈVES DES MARAIS, POIS (OUEST DU CANADA), ASPERGES, ARBRES FRUITIERS ET LENTILLES
(OUEST DU CANADA) SEULEMENT

COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Métribuzine 75 %

N° D'HOMOLOGATION 15959 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 2,5 – 5 kg

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, AB

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Peut-être nocif si avalé ou inhalé.
- Éviter de respirer, la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Porter des lunettes de protection lors de la manipulation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et le vêtements.
- Peut irriter les yeux et la peau.
- Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau tiède après avoir manipulé le produit.
- Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser.
- Les mélangeurs, chargeurs, épandeurs, nettoyeurs de réservoirs et les autres individus qui manipulent le produit doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, des pantalons longs, des bas, et des souliers.
- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer, et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.
- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – LIRE AVANT L'EMPLOI

Les arbres utiles et autres plantes peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ou que la poudre sèche ne soit déviée vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau.

Bien nettoyer l'outillage de pulvérisation immédiatement après l'application afin d'éliminer toute trace de l'Herbicide Lexone™ DF. Rincer plusieurs fois le réservoir, la pompe, les tuyaux flexibles et la rampe après avoir enlevé les buses et les tamis (pour les nettoyer séparément). Nettoyer également l'extérieur du pulvérisateur et des buses pour enlever tout résidu d'herbicide.

NOTE: Ne pas utiliser sur les sols organiques afin que les cultures suivantes ne soient pas endommagées.

Les cultures de rotation telles que les oignons, le céleri, les poivrons, les choux, la laitue, les épinards, la betterave à sucre, la betterave potagère, le navet, la citrouille, la courge, le concombre, le melon, le tabac et le colza sont sensibles à l'Herbicide Lexone DF et peuvent être endommagées si elles sont ensemencées dans un sol traité avec l'Herbicide Lexone DF au cours de la même année ou l'année suivante.

L'emploi de doses de l'Herbicide Lexone DF supérieures à celles qui sont recommandées peut brûler ou faire jaunir les plantes ou en ralentir la croissance. Si l'application est suivie de fortes pluies, la culture risqué d'être endommagée, surtout dans les zones mal irriguées où l'eau peut s'accumuler pendant plusieurs jours.

L'application non uniforme du produit pouvant résulter de facteurs comme le chevauchement des bandes de pulvérisation, les variations de la vitesse du tracteur ou la pulvérisation dans les virages peut endommager la culture et augmenter le risque de dommages aux cultures de rotation.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Herbicide Lexone DF doit être utilisé conformément aux recommandations apparaissant dans la présente étiquette ou dans les différentes publications de Corteva Agriscience Canada Company offertes par les détaillants locaux.

L'Herbicide Lexone DF consiste en granules dispersables. L'Herbicide Lexone DF est destiné à être appliqué au moyen d'un pulvérisateur en vue de suppression sélective de certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges dans le soja, les pommes de terre, les tomates, les fèves des marais, les pois (Ouest du Canada), les asperges, les arbres fruitiers et de certaines mauvaises herbes dans le blé de printemps (Ouest du Canada seulement), l'orge de printemps (Ouest du Canada seulement) et les lentilles (Ouest du Canada seulement). Ce produit est non corrosif pour l'outillage, non volatil et ininflammable.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Quand il est utilisé tel qu'indiqué dans l'Est du Canada et en Colombie Britannique, L'Herbicide Lexone DF supprime les graminées et les mauvaises herbes suivantes:

GRAMINÉES	MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES	
Brome des seigles	Abutilon	Pissenlit (jeune plant)
Digitaire sanguine	Amarante fausse-blite	Renouée scabre
Panic capillaire	Amarante à racine rouge	Renouée persicaire
Panic d'automne	Bourse-à-pasteur	Sida épineuse
Échinochloa Pied-de-coq (contrôle partiel)	Chardon de Russie	Stellaire moyenne
Sétaire géante	Chénopode blanc	Stramoine commune
Sétaire verte	Moutarde des champs	
Sétaire glauque	Oxalide d'Europe	
Sorgho d'Alep (jeune plant)	Petite herbe à poux	

En ce qui concerne les mauvaises herbes supprimées au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, consulter le mode d'emploi pour les différentes cultures. L'herbicide Lexone DF peut supprimer d'autres mauvaises herbes lorsqu'il est utilisé avec les autres herbicides recommandées sur cette étiquette.

UTILISATION SÉLECTIVE SUR LES CULTURES

UTILISATION EN PRÉLEVÉE

Le sol doit être bien préparé et exempt de débris et de mottes. Semer à la profondeur exigée sur les semis plats ou soulevés afin que la culture ne soit pas endommagée. Cet herbicide est activé par l'humidité; on obtient de meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit sur un sol humide et qu'il y a assez d'humidité sous forme de pluie ou d'irrigation (0,5 - 1,0 cm) dans les deux semaines suivant le traitement. Il ne faut toutefois pas irriguer fortement le sol immédiatement après l'application. Si l'humidité est insuffisante pour activer le produit ou si le sol s'encroûte avant la levée de la culture (7 à 10 jours), il faut faire un binage rotatif peu profond avant que les mauvaises herbes s'établissent. Sinon, éviter de désherber ou de déranger le terrain traité. Ne pas recouvrir de terre la bande traitée lorsqu'on désherbe entre les rangs. Le degré de suppression et la durée de l'action herbicide dépendent de la dose appliquée, de la texture du sol, des précipitations et d'autres conditions.

NOTE: Si l'application est suivie de pluies très fortes, la culture risque d'être sérieusement endommagée.

HERBICIDES INCORPORÉS EN PRÉSEMIS UTILISÉS AVEC L'HERBICIDE LEXONE DF

Les herbicides recommandés sur la présente étiquette qui doivent être incorporés dans le sol avant le semis ne peuvent pas être utilisés sur les sols tourbeux ou organiques, les sols humides (minéraux ou organiques), les sols insuffisamment préparés ni sur ceux qui sont inondés pendant de longues périodes. L'application doit être effectuée avec un pulvérisateur à rampe fixe monté sur un tracteur et correctement étalonné pour assurer un débit constant. Éviter l'application excessive du produit; si l'herbicide n'est pas pulvérisé ou incorporé dans le sol de la bonne façon, cela peut entraîner une suppression irrégulière des mauvaises herbes ou des dommages à la culture. Certaines conditions telles la maladie des jeunes plants, un temps froid, un semi-profond (à plus de 5 cm), une humidité excessive ou la sécheresse, un pH élevé (supérieur à 7,5) ou une forte salinité du sol peuvent affaiblir les jeunes plants et accroître le risque de dommages à la culture. Ces conditions peuvent se traduire par un retard du développement ou une diminution du rendement. Lire et suivre attentivement les instructions concernant l'incorporation dans le sol sur l'étiquette de tous les herbicides recommandés.

TAUX D'APPLICATION ET EXIGENCES RELATIVES AU SOL

Toutes les doses indiquées s'appliquent au traitement à la volée. Pour les applications en bandes, utiliser une proportion moindre; par exemple, pour une bande de 30 cm sur un rang de 90 cm, utiliser 1/3 de la dose pour traitement à la volée. Lorsqu'on fournit une gamme de doses, utiliser la dose inférieure sur les sols légers (pauvres en argile ou en matières organiques) et la dose la plus élevée pour les sols lourds. Ne pas utiliser sur le sable, car la culture risque d'être endommagée. Ne pas appliquer sur des sols sableux ou de texture grossière renfermant moins de 2 % de matières organiques.

OUTILLAGE

Utiliser un pulvérisateur à rampe fixe correctement étalonné pour assurer un débit constant. L'ouverture des tamis doit être égal ou plus large de 50 mesh. Agiter la solution dans le réservoir par voie mécanique ou hydraulique. Si l'on emploie un conduit en dérivation ou un tuyau de retour, ce dernier doit atteindre le fond du réservoir pour réduire le moussage.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Lorsqu'on mélange l'herbicide Lexone DF avec d'autres herbicides, il faut suivre l'ordre de mélange suivant:

1. Les Pâtes Granulées: S'assurer que toutes les granules et les pochettes hydrosolubles (le cas échéant) soient bien en suspension avant de continuer.
2. Les produits liquides
3. Les concentrés émulsifiables

PRÉPARATION DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION

Remplir le réservoir environ au quart avec de l'eau fraîche. Faire fonctionner l'agitateur à la vitesse maximale et ajouter l'herbicide Lexone DF tout en continuant d'ajouter de l'eau. S'assurer que l'herbicide Lexone DF soit bien dissout avant d'ajouter les autres produits. Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau et ajouter ensuite les autres herbicides (le cas échéant) dans l'ordre indiqué ci-haut. Si un agent tensioactif doit être ajouté, ajouter-le en dernier quand le réservoir est presque rempli. Maintenir l'agitation durant toute la préparation. Si le mélange n'est pas satisfaisant avec un des composants, dissoudre le composant dans deux volumes d'eau avant de l'ajouter au réservoir.

Ne pas mélanger, charger ou appliquer à moins de 15 m d'un puits. Faites des vérifications selon un horaire établi de l'équipement de pulvérisation. Préparer seulement assez de solution pour accomplir la tâche. Éviter de surcharger le réservoir.

NOTE:

Les cultures semées en automne ou les cultures de couverture telles que l'avoine et le seigle peuvent être endommagées si le semis est effectué au cours de la même saison que le traitement par l'herbicide Lexone DF. Cependant, un bon labourage du sol après la récolte peut aider à réduire le risque de dommages aux cultures suivantes.

GUIDE DE RÉFÉRENCE

Les taux recommandés sur cette étiquette sont indiqués ci-dessous avec le nombre de cruches de 2,5 kg nécessaires pour chaque taux et superficie. Si vous utilisez le format de 5 kg, diviser le nombre de cruches indiqué ci-dessous par 2.

NOMBRE DE CRUCHES DE 2,5 kg

TAUX SUR L'ÉTIQUETTE	NOMBRE D'HECTARES				
	1,0	16,2	25	50	100
270 g/ha	1,0	1,7	2,7	5,4	10,8
280 g/ha	1,1	1,8	2,8	5,6	11,2
320 g/ha	1,3	2,0	3,2	6,4	12,8
350 g/ha	1,4	2,3	3,5	7,0	14,0
400 g/ha	1,6	2,6	4,0	8,0	16,0

425 g/ha	1,7	2,8	4,25	8,5	17,0
540 g/ha	2,1	3,5	5,4	10,8	21,6
550 g/ha	2,2	3,6	5,5	11,0	22,0
640 g/ha	2,5	4,1	6,4	12,8	25,6
700 g/ha	2,8	4,5	7,0	14,0	28,0
770 g/ha	3,0	5,0	7,7	15,4	30,8
830 g/ha	3,3	5,4	8,3	16,6	33,2
960 g/ha	3,8	6,2	9,6	19,2	38,4
1,1 kg/ha	4,4	7,1	11,0	22,0	44,0
1,2 kg/ha	4,8	7,8	12,0	24,0	48,0
1,25 kg/ha	5,0	8,1	12,5	25,0	50,0
1,4 kg/ha	5,6	9,1	14,0	28,0	56,0
1,5 kg/ha	6,0	9,7	15,0	30,0	60,0

SOJA (Est du Canada)

Emplois recommandés de l'herbicide Lexone DF pour le soja:

- Application en prélevée.
- Application en prélevée, mélangé en réservoir avec Dual ou Pursuit.
- Incorporation en présemis avec Dual ou Treflan , puis application en prélevée de l'herbicide Lexone DF.
- Incorporation en présemis mélangé en réservoir avec Treflan ou Dual.

Ces traitements suppriment partiellement l'herbe à poux géante et la lampourde glouteron. Dual supprime la morelle d'Amérique. Dual supprime également le souchet comestible lorsqu'on l'incorpore dans le sol en pré le semis en utilisant la dose maximale.

RÉENSEMENCEMENT

Si le premier semis de soja n'a pas fructifié, on peut réensemencer le champ avec la même culture. Ne pas retravailler le sol. Ne pas traiter le champ par une deuxième application d'herbicide afin de ne pas endommager la culture. Ne pas réensemencer les parties traitées avec d'autres espèces pendant quatre mois après l'application afin de ne pas endommager les cultures suivantes.

NOTE:

Ne pas utiliser sur les variétés de soja Altona, Vansoy, Maple Amber, Ace ou Nattawa, car elles sont sensibles à l'herbicide Lexone DF et peuvent être endommagées par le produit. Ne pas se servir des plants traités pour l'alimentation des animaux ou le fourrage. Le soja peut être endommagé si l'on a appliqué de l'atrazine sur le sol l'année précédant l'utilisation de l'herbicide Lexone DF.

APPLICATION EN PRÉLEVÉE

Faire une seule application de l'herbicide Lexone DF en le pulvérisant par bandes ou à la volée après le semis (à au moins 4,5 cm de profondeur), mais avant la levée du soja. Ne pas pulvériser par-dessus les plants de soja. Dans les zones lourdement infestées de mauvaises herbes, utiliser le taux le plus élevé de l'herbicide Lexone DF en respectant les limites recommandées. Dans les champs où la nature des sols varie, prendre soin de réduire la dose sur les parties sableuses.

HERBICIDE LEXONE DF SEUL - TRAITEMENT À LA VOLÉE:		
TEXTURE DU SOL¹	Appliquer dans 150-300 L d'eau par hectare	
	2-4 % de matières organiques	Plus de 4 % de matières organiques
Moyen (terreau, terreau limoneux, limon, argile sableuse, terreau d'argile sableux)	640-960 g	960 g-1,1 kg
Lourd (argile limoneuse, terreau d'argile limoneux, argile, terreau d'argile)	1,1-1,25 kg	1,25-1,5 kg

¹ Ne pas utiliser sur les sols sableux ou de texture grossière dont la teneur en matières organiques est inférieure à 2 %, sous peine d'endommager la culture.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MÉLANGES EN CUVE À APPLIQUER SUR LE SOJA

HERBICIDE LEXONE DF et TREFLAN

INCORPORATION EN PRÉSEMIS

Avant d'ensemencer, mélanger l'herbicide Lexone DF en avec de l'eau, puis ajouter Treflan selon les indications fournies dans la section Directives De Mélange préparation de la solution de pulvérisation de la présente étiquette. Incorporer immédiatement le mélange dans le sol préparé selon les instructions figurant sur l'étiquette de Treflan.

Ne pas semer à plus de 5 cm de profondeur.

TREFLAN (IPS) ET HERBICIDE LEXONE DF (PRÉLEVÉE)

Appliquer Treflan par incorporation dans le sol en pré semis, puis l'herbicide Lexone DF en prélevée. Suivre les directives sur l'étiquette de Treflan.

HERBICIDE LEXONE DF ET TREFLAN - TAUX D'APPLICATION PAR HECTARE:			
TEXTURE DU SOL¹	Appliquer dans 150-300 L d'eau par hectare		
	HERBICIDE LEXONE DF²		TREFLAN
	IPS	PRÉLEVÉE	
Moyen (terreau, terreau limoneux, limon argile sableuse, terreau d'argile sableux)	540 g	540-640 g	1,5 L
Lourd (argile limoneuse, terreau d'argile limoneux, argile, terreau d'argile)	640 g	640-960 g	2,1 L

¹ Ne pas utiliser sur les sols sableux ou de texture grossière renfermant moins de 2 % de matières organiques, sous peine d'endommager la culture.

² Utiliser la dose maximale de l'herbicide Lexone DF sur les sols dont la teneur en matières organiques est supérieure à 4 %.

HERBICIDE LEXONE DF ET DUAL

INCORPORATION EN PRÉSEMIS

Mélanger l'herbicide Lexone DF avec de l'eau, puis ajouter Dual selon les indications fournies dans les sections Directives De Mélange Et Préparation De La Solution De Pulvérisation de la présente étiquette. Incorporer le mélange dans le sol à une profondeur de 5 cm, 14 jours avant le semis. Le traitement par incorporation en pré semis supprimera le souchet comestible et les graminées annuelles nuisibles dont l'infestation est dominante si l'on emploie les taux d'application les plus élevés.

APPLICATION EN PRÉLEVÉE

Appliquer le mélange en réservoir préparé suivant les indications ci-dessus, par bandes ou à la volée pendant ou après le semis, avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture.

APPLICATION SÉPARÉE

Incorporer DUAL dans le sol avant le semis, puis l'herbicide Lexone DF en prélevée.

LEXONE DF ET DUAL - TAUX D'APPLICATION PAR HECTARE			
	Appliquer dans 150-300 L d'eau par hectare		
	LEXONE DF		DUAL
TEXTURE DU SOL ¹	Incorporation en présemis	Prélevée ²	
Moyen (terreau, terreau limoneux, limon argile sableuse, terreau d'argile sableux)	540 g	540-640 g	1,75-2,75 L
Lourd (argile limoneuse, terreau d'argile limoneux, argile, terreau d'argile)	640 g	640-960 g	1,75-2,75 L

¹ Ne pas utiliser sur les sols sableux ou de texture grossière renfermant moins de 2 % de matières organiques, sous peine d'endommager la culture.

² Utiliser la dose maximale sur les sols dont la teneur en matières organiques est supérieure à 4 %.

HERBICIDE LEXONE DF +LOROX L + DUAL

APPLICATION EN PRÉLEVÉE

Mélanger dans l'ordre l'herbicide Lorox L et Dual avec de l'eau dans le réservoir de pulvérisation et appliquer par bandes ou à la volée après le semis, mais avant que le soja ne sorte de terre.

HERBICIDE LEXONE DF, LOROX DF/LOROX L ET DUAL - TAUX D'APPLICATION PAR HECTARE					
	Appliquer dans 200-300 L d'eau par hectare				
TEXTURE DU SOL ¹	LEXONE DF	+	LOROX L	+	DUAL
Léger (terreau sableux, sable terreux)	210-400 g	+	1,6-1,8 L	+	1,75-2,1 L
Moyen (terreau, terreau limoneux, limon, argile sableuse, terreau d'argile sableux)	385-465 g	+	1,8-2,0 L	+	1,0-2,1 L
Lourd (argile limoneuse, terreau d'argile limoneux, argile, terreau d'argile)	465-550 g	+	1,8-2,1 L	+	2,1-2,75 L

¹ Ne pas utiliser sur les sols de texture légère dont la teneur en matières organiques est inférieure à 2 %.

Utiliser les taux minimaux pour les sols renfermant de 2 à 4 % de matières organiques et les taux les plus élevés pour ceux qui en renferment plus de 4 %.

HERBICIDE LEXONE DF ET PURSUIT (APPLICATION EN PRÉLEVÉE) (Est du Canada seulement)

L'Herbicide Lexone DF peut être mélangé en réservoir avec Pursuit pour être appliqué en prélevée et supprimer une plus grande variété de mauvaises herbes. Ajouter Pursuit conformément aux indications des sections DIRECTIVES DE MÉLANGE ET PRÉPARATION DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

POMMES DE TERRE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ne pas utiliser l'herbicide Lexone DF sur les sols sableux ou de texture grossière dont la teneur en matières organiques est inférieure à 1 % afin de ne pas endommager la culture. La résistance des pommes de terre à l'herbicide Lexone DF dépend de la variété. Appliquer l'herbicide sur une zone limitée afin de s'assurer qu'il n'endommagera pas la culture avant de le pulvériser à grande échelle. Ne pas utiliser sur les variétés Tobique et Belleisle. La pomme de terre de variété Shepody s'est révélée sensible à l'herbicide Lexone DF lorsque celui-ci est appliqué au stade de la percée du sol. Une application effectuée plus tôt en prélevée présente moins de risques pour la culture. Utilisé à la dose la plus élevée, l'herbicide Lexone DF permet supprimer partiellement le chiendent et le souchet comestible; associé à un herbicide recommandé contre les graminées nuisibles, il supprimera plus efficacement ces dernières. Le fait de désherber entre les rangs favorise suppression des mauvaises herbes.

EST DU CANADA, COLOMBIE-BRITANNIQUE ET PRAIRIES

HERBICIDE LEXONE DF UTILISÉ SEUL

Est du Canada, zone côtière de la Colombie-Britannique et cultures irriguées de l'Alberta et du Manitoba

EN PRÉLEVÉE

Faire une seule application de l'herbicide Lexone DF à raison de 640 g à 1,4 kg par hectare après le semis (à au moins 5 cm de profondeur) ou le buttage des lits, mais avant la levée de la culture. Voir le paragraphe intitulé TAUX D'APPLICATION ET EXIGENCES RELATIVES AU SOL. Utiliser 150 à 300 L d'eau par hectare. Appliquer avant que les mauvaises herbes atteignent 3 cm de hauteur.

APPLICATION PRÉCOCE EN POSTLEVÉE

Lorsque le produit ne peut être appliqué en prélevée à cause des conditions climatiques, appliquer 700 à 960 g par hectare après au moins trois journées consécutives d'ensoleillement. Effectuer le traitement avant que les mauvaises herbes atteignent 3 cm de hauteur et lorsque les plants de pomme de terre mesurent moins de 10 cm de haut. Le traitement peut brûler quelque peu le feuillage. Ne pas utiliser le produit sur les variétés à peau rouge, la Shepody ou les pommes de terre hâtives. Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.

APPLICATION EN PRÉ- ET EN POSTLEVÉE

Suivre les directives ci-dessus, mais ne pas appliquer plus de 1,4 kg/ha par saison. Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.

MÉLANGES EN CUVE

HERBICIDE LEXONE DF ET DUAL (Est du Canada Seulement)

Mélanger l'herbicide Lexone DF avec de l'eau. Ajouter Dual conformément aux indications des sections Directives De Mélange et préparation de la solution de pulvérisation de la présente étiquette.

Ne pas utiliser Dual sur les sols organiques, tourbeux ou à forte teneur en matières organiques.

Ne pas utiliser Dual sur les pommes de terre de la variété Superior.

Ne pas utiliser Dual au stade de la percée du sol ni après la levée des pommes de terre.

Incorporation en présemis : Appliquer le mélange en réservoir l'herbicide Lexone DF-Dual sur le sol et l'incorporer à une profondeur de 5 cm moins de 14 jours avant le semis. Ce type de traitement effectué avec la dose la plus élevée permet d'éliminer le souchet et les graminées annuelles nuisibles dont l'infestation est dominante.

Application en prélevée : Appliquer le mélange en réservoir l'herbicide Lexone DF-Dual par bandes ou à la volée pendant ou après le semis, mais avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture.

Application séparée : Après l'incorporation de Dual dans le sol en présemis, appliquer l'herbicide Lexone DF en prélevée.

Application séparée: Appliquer Dual par incorporation en présemis ou en prélevée, puis l'herbicide Lexone DF comme traitement de postlevée précoce. Ne pas utiliser l'herbicide Lexone DF sur les pommes de terre à peau rouge, la Shepody et les pommes de terre hâtives. Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.

LEXONE DF ET DUAL - TAUX D'APPLICATION PAR HECTARE			
TEXTURE DU SOL ¹	Appliquer dans 150-300 L d'eau par hectare		
	HERBICIDE LEXONE DF		DUAL
	IPS ou PRÉLEVÉE	POSTLEVÉE	
Moyen (terreau, terreau limoneux, limon, argile sableuse, terreau d'argile sableux) Lourd (argile limoneuse, terreau d'argile limoneux, argile, terreau d'argile)	830 g-1.2 kg	830-960 g	2,0-2,75 L

¹ Ne pas utiliser sur les sols sableux ou de texture grossière renfermant moins de 1 % de matières organiques, sous peine d'endommager la culture.

POMMES DE TERRE - PROVINCES DES PRAIRIES SECTEUR DE L'INTERIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Se reporter à la section Pommes De Terre - Renseignements Généraux

APPLICATION PRÉCOCE EN POSTLEVÉE

Appliquer l'herbicide Lexone DF par-dessus les plants des pommes de terre peu de temps après leur levée et avant que les mauvaises herbes atteignent 4 cm de hauteur. Ne pas utiliser sur les variétés à peau rouge, la Shepody et les variétés hâtives. Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.

Pulvériser l'herbicide Lexone DF à la volée, à raison de 350 g par hectare. Le produit supprime les mauvaises herbes suivantes:

Moutarde des champs	Chénopode blanc
Spargoute des champs	Neslie paniculée
Amarante à racine rouge	Stellaire moyenne
Ortie royale	Colza canola
Renouée persicaire	Renouée scabre
Bourse-à-pasteur	Tabouret des champs
Sarrasin de Tartarie	

INCORPORATION EN PRÉSEMIS - LEXONE DF et EPTAM Liquid EC Herbicide

Appliquer 350 à 550 g de l'herbicide Lexone DF par hectare et 4,25 à 5,5 L d'Eptam Liquid EC par hectare dans 200 à 300 L d'eau par hectare en incorporant le mélange dans le sol avant le semis. Mélanger d'abord l'herbicide Lexone DF dans l'eau, puis ajouter Eptam Liquid EC Herbicide suivant les indications des sections Directives De Mélange et préparation de la solution de pulvérisation sur la présente étiquette. Pour savoir comment procéder pour préparer le sol, appliquer le produit et l'incorporer dans le sol, consulter la section appropriée de l'étiquette d'Eptam Liquid EC Herbicide. Ne pas utiliser sur les sols dont la teneur en matières organiques dépasse 7 % ni sur les sols sableux ou de texture grossière renfermant moins de 2 % de matières organiques afin de ne pas endommager la culture. Ne pas appliquer sur les pommes de terre à peau rouge et hâtives ni sur les variétés Belleisle et Tobique.

Ce mélange supprime les mauvaises herbes suivantes:

Stellaire moyenne	Amarante à racine rouge
Moutarde des champs	Renouée scabre
Ortie royale	Tabouret des champs
Chénopode blanc	Renouée persicaire
Bourse-à-pasteur	Amarante à racine rouge

FÈVES DES MARAIS

INCORPORATION EN PRÉSEMIS

APPLICATION AU PRINTEMPS

Appliquer 350 à 550 g par hectare de l'herbicide Lexone DF et 1,5 à 2 L par hectare de Treflan mélangés en réservoir dans 80 - 100 L d'eau.

APPLICATION EN AUTOMNE

Appliquer 400 à 550 g par hectare de l'herbicide Lexone DF et 2,26 L par hectare de Treflan mélangés en réservoir dans 80 - 100 L d'eau.

Mélanger l'herbicide Lexone DF dans l'eau. Ajouter Treflan conformément aux indications des sections Directives De Mélange et préparation de la solution de pulvérisation sur la présente étiquette, puis incorporer immédiatement le mélange dans le sol préparé selon les directives de l'étiquette de Treflan.

Ce traitement peut supprimer les mauvaises herbes suivantes:

Moutarde des champs	Amarante à racine rouge
Bourse-à-pasteur	Ortie royale
Colza canola	Renouée persicaire
Renouée scabre	Tabouret des champs
Chénopode blanc	Stellaire moyenne

Suivre les instructions figurant sur l'étiquette de Treflan afin d'éviter une suppression irrégulière des mauvaises herbes et le risque de dommages à la culture résultant d'une application non uniforme ou d'une mauvaise incorporation du mélange dans le sol.

Ne pas utiliser l'herbicide Lexone DF sur les sols organiques. Les cultures de rotation telles que les légumes, le colza (canola) et le tabac peuvent être endommagées si elles sont semées dans le même sol moins de deux ans après l'application. On peut cependant réduire le risque de dommages aux cultures subséquentes en labourant le sol après la récolte.

MISE EN GARDE

NE PAS UTILISER LES PLANTS TRAITÉS POUR LE PÂTURAGE NI POUR LE FOURRAGE; ON NE DISPOSE PAS DE DONNÉES SUFFISANTES POUR SAVOIR SI CETTE PRATIQUE EST SANS DANGER.

POIS DES CHAMPS ET DE CONSERVE (Ouest du Canada)

Appliquer l'herbicide Lexone DF à raison de 280 - 375 g/ha dans un volume minimal de 100 L d'eau par hectare en le pulvérisant à la volée en postlevée. Appliquer le produit lorsque les mauvaises herbes sont sorties de terre et mesurent moins de 5 cm de haut et avant que les tiges des pois n'atteignent 15 cm de long. Les semences doivent être mises en terre à au moins 5 cm de profondeur et l'on ne doit pas ajouter un sous-semis de plantes fourragères. Ne pas appliquer le produit sur les pois des champs cultivés par irrigation.

Ce traitement peut supprimer les mauvaises herbes suivantes:

Stellaire moyenne	Sarrasin de Tartarie
Renouée scabre	Spargoute des champs
Moutarde des champs	Tabouret des champs
Chénopode blanc	Ortie royale
Neslie paniculée	Colza

Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est dense. La suppression des mauvaises herbes peut être réduite en cas de précipitations dans les 6 heures suivant l'application. Ne pas appliquer le produit plus d'une fois par saison. Ne pas mélanger en réservoir avec d'autres herbicides ou des adjuvants. Ne pas appliquer sur les sols légers dont la teneur en matières organiques est inférieure à 3 %. Éviter toute application dans les 4 ou 5 jours suivant une période de gel, de froid, de pluie ou de temps couvert. Prévoir un intervalle de 4 ou 5 jours entre l'application de l'herbicide Lexone DF et celle d'autres pesticides. Ne pas récolter les pois de conserve moins de 40 jours après le traitement. Ne pas procéder à la récolte ni faire paître le bétail dans les champs traités ou utiliser les plants traités pour le fourrage jusqu'à 70 jours après l'application.

BLÉ DE PRINTEMPS ET ORGE DE PRINTEMPS (Ouest du Canada seulement)

APPLICATION EN POSTLEVÉE

Utiliser l'herbicide Lexone DF seul ou mélangé avec Banvel ou le MCPA Amine 500. Lorsqu'on utilise Lexone DF mélangé en réservoir avec un autre produit, le mélanger d'abord avec de l'eau, puis ajouter Banvel ou le MCPA conformément aux indications des sections

Les semences doivent être mises en terre à au moins 5 cm de profondeur; on ne doit pas ajouter un sous-semis de plantes fourragères. Appliquer l'herbicide une seule fois par saison. L'effet du produit peut prendre 7 à 10 jours pour se manifester. On peut observer un pâlissement temporaire (7 à 10 jours) de la culture et parfois une légère réduction de la hauteur des plants, surtout en cas de gel ou de chaleur anormale survenant moins de 1 ou 2 jours après l'application. En cas de gel, attendre 4 ou 5 jours pour permettre à la culture de se rétablir avant d'appliquer l'herbicide Lexone DF.

Prévoir un intervalle de 4 ou 5 jours entre l'application de l'herbicide Lexone DF et des herbicides pour l'avoine sauvage. Ne pas utiliser sur l'orge de la variété Klondike.

Ce traitement supprimera les mauvaises herbes suivantes:

Stellaire moyenne	Moutarde des champs
Renouée scabre	Sarrasin de Tartarie
Colza	Chénopode blanc
Tabouret des champs	Ortie royale
Renouée persicaire	Neslie paniculée
Spargoute des champs	

Utiliser la dose maximale pour assurer une meilleure suppression résiduelle de la stellaire moyenne ou lorsque la densité des mauvaises herbes est élevée.

S'il pleut immédiatement après l'application, l'efficacité de l'herbicide peut être réduite. Ne pas appliquer le produit moins de 60 jours avant la récolte. Ne pas laisser le bétail paître la culture ni utiliser celle-ci pour le fourrage dans les 30 jours suivant le traitement.

L'HERBICIDE LEXONE DF ET BANVEL OU MCPA AMINE 500 - TAUX D'APPLICATION PAR HECTARE

Appliquer dans 80-100 L d'eau par hectare quand les mauvaises herbes sont jeunes.

	STADES DE CROISSANCE		
	2^e-5^e feuille (Mi-tallage)	2^e-3^e feuille¹	3^e-5^e feuille (Mi-tallage)
CULTURE	Lexone DF seul	Lexone DF + Banvel	Lexone DF + MCPA Amine 500
Orge de printemps	270 -350 g	270 g Lexone DF + 275 mL Banvel	270-350 g Lexone DF + 850 mL-1,1 L MCPA Amine 500
Blé de printemps	270 g	270 g Lexone DF + 275 mL Banvel	275 g Lexone DF + 850 mL-1,1 L MCPA Amine 500

¹ Pour le blé, on peut effectuer l'application au stade de la 4^e feuille, mais cela peut réduire la tolérance de la culture.

TOMATES

L'herbicide Lexone DF peut être appliqué sur les tomates transplantées, mais seulement celles qui sont utilisées pour les conserves. Appliquer par pulvérisation dirigée avant que les mauvaises herbes atteignent 4 cm de hauteur. Éviter d'arroser les deux tiers supérieurs des plants de tomates. On obtient en général de meilleurs résultats lorsqu'on traite les plants bien établis, environ trois semaines après leur transplantation. Éviter d'appliquer le produit lorsque les tomates ont été éprouvées par le froid, la pluie ou un temps couvert. Ne pas traiter les tomates provenant directement de semences.

N'appliquer qu'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.

LEXONE DF - TAUX D'APPLICATION PAR HECTARE	
Appliquer dans 200-300 L d'eau par hectare	
TEXTURE DU SOL	LEXONE DF
Léger (sable terreux, terreau sableux)	320 g ¹
Moyen (terreau, terreau limoneux, limon, argile sableuse, terreau d'argile sableux)	640 g
Lourd (argile limoneuse, terreau d'argile limoneux, argile, terreau d'argile)	640 g - 1,1 kg ²

¹ Peut ne pas éliminer les graminées nuisibles.

² Utiliser la dose maximale seulement en cas d'infestation très dense.

ASPERGES

Utiliser l'herbicide Lexone DF soit en traitement de prélevée sur les asperges bien établies, soit en traitement de postlevée tardif sur les asperges transplantées et bien établies pour supprimer les graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles (voir la section intitulée « Mauvaises Herbes » pour connaître les espèces sensibles au produit).

APPLICATION EN PRÉLEVÉE

Appliquer 1,5 kg/ha de l'herbicide Lexone DF dans 100 à 300 L d'eau en prélevée sur les asperges bien établies; pulvériser à la volée à l'aide d'un appareil terrestre à faible pression (150 - 275 kPa). Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte.

APPLICATION EN POSTLEVÉE

Faire une seule application par saison de l'herbicide Lexone DF tard après la levée des asperges transplantées et bien établies. Appliquer 1,5 kg de l'herbicide Lexone DF dans 100 à 300 L d'eau par hectare à l'aide d'un outillage terrestre. Appliquer l'herbicide Lexone DF après la récolte lorsque les pointes se sont développées et que les mauvaises herbes sont bien établies.

ARBRES FRUITIERS

L'Herbicide Lexone DF peut être utilisé sur les pommiers, les cerisiers, les pêchers et les abricotiers pendant l'année de la plantation pour supprimer les mauvaises herbes annuelles (voir la section MAUVAISES HERBES pour connaître les mauvaises herbes sensibles au produit). Faire un seul traitement en incorporant le produit dans le sol avant la plantation, sur toute la superficie ou sur les rangs. Appliquer 0,5 à 1,0 kg de l'herbicide Lexone DF par hectare.

NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR: LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

ARBRES FRUITIERS ÉTABLIS (pomme, pêche, poire, cerise sucrée et sûre, prune, abricot)

Appliquer l'herbicide Lexone DF seul au taux de 1,0 kg/ha pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les arbres fruitiers établis. Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement en utilisant 150 à 300 L d'eau par hectare en prélevée. Appliquer en bande sous les arbres et faites une seule application par année. Ce traitement supprimera:

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Stellaire moyenne	Renouée persicaire	Chardon de Russie
Petite herbe à poux	Chénopode blanc	Bourse à pasteur
Pissenlit (Semis)	Sida Épineuse	Abutilon
Renouée Scabre	Amaranthe fausse-blite	Moutarde des champs
Stramoine commune	Amarante à racine rouge	Oxalide de Dillénus

ARBRES FRUITIERS ÉTABLIS (pomme, pêche, poire, cerise sucrée et sûre)

L'herbicide Lexone DF peut être mélangé en réservoir avec Sinbar pour supprimer une grande gamme de mauvaises herbes dans les arbres fruitiers établis. Appliquer l'herbicide Lexone DF au taux de 1,0 kg/ha avec Sinbar au taux de 0,63 kg/ha en utilisant un volume d'eau de 150-300 L par hectare en prélevée.

Appliquer en bande sous les arbres et faites une seule application par année

Ce traitement supprimera les mauvaises herbes suivantes :

GRAMINÉES

Pied de coq	Digitaire	Sétaire verte
Orge sauvage	Pâturin	Panic d'automne
Sorgho d'Alep (semis)	Panic capillaire	Sétaire glauque
Brome des toits	Sétaire géante	Ivraie vivace

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Amaranthe fausse-blite	Tabouret des champs	Bourse à pasteur	Amarante à racine rouge
Laiteron potager	Lamier Amplexicaute	Mauve	Stramoine commune
Moutarde des champs	Renouée scabre	Abutilon	Chardon de Russie
Pissenlit (Semis)	Chénopode blanc	Petite herbe à poux	Oxalide de Dillénus
Renouée persicaire	Pourpier potager	Stellaire moyenne	Laitue scariole

Le traitement habituellement fournit suppression partielle des mauvaises herbes suivantes: Chiendent, Morelle de la Caroline, et Souchet comestible.

NE PAS utiliser sur les sols plus granuleux que le terreau sableux ou les sols ayant un taux de matières organiques inférieur à 3 %.

LENTILLES (Ouest du Canada)

Appliquer le produit à raison de 280 g/ha en postlevée par pulvérisation à la volée, dans un volume d'eau minimal de 100 L/ha, sur les plants de lentille de moins de 10 cm de hauteur et après la levée des mauvaises herbes. La culture doit être semée à plus de 5 cm de profondeur et ne doit pas être contre-ensemencée de plantes fourragères.

Ne pas mélanger en réservoir avec d'autres herbicides ou adjuvants.

Ne pas appliquer sur des sols légers renfermant moins de 3 % de matières organiques. Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.

Ne pas récolter la culture traitée, laisser le bétail s'en nourrir ni l'utiliser pour le fourrage jusqu'à 70 jours après l'application du produit.

Ce traitement peut supprimer les mauvaises herbes suivantes:

Chénopode blanc	Moutarde des champs
Tabouret des champs	Spargoute des champs
Renouée scabre	Neslie paniculée
Colza	Stellaire moyenne
Sarrasin de Tartarie	Ortie royale

L'effet du produit peut prendre 7 à 10 jours pour se manifester. S'il pleut dans les 6 heures suivant l'application, l'efficacité du produit peut être diminuée. On peut noter un certain palissement et une réduction de la hauteur des plants en cas de gel ou de chaleur anormale survenant 1 ou 2 jours après l'application.

Ne pas pulvériser l'herbicide dans les 4 ou 5 jours suivant une période de gel.

Prévoir un intervalle de 4 ou 5 jours entre l'application de Lexone DF et celle d'autres pesticides.

NOTE:

L'application du produit à une dose plus forte que celle qui est recommandée ou après le stade indiqué plus haut risque d'endommager la culture. Pour réduire ce risque, suivre scrupuleusement toutes les directives de la présente étiquette.

NETTOYAGE DU RÉSERVOIR

Afin de prévenir les endommagements aux cultures sensibles aux résidus de réservoir lors d'applications subséquentes, suivre la procédure suivante pour nettoyer le pulvérisateur des résidus de Lexone DF.

1. Vider le réservoir. Arroser l'intérieur du réservoir à fond et ensuite vider le réservoir, la rampe et les, tuyaux avec de l'eau propre pour 5 minutes.
2. Enlever les écrans, les filtres et les buses et laver ces pièces séparément.

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Ne pas mélanger, charger ou appliquer moins de 15 mètres d'un puits.

Il faut éviter soigneusement les dommages causés par les dérives sur les plantes non-ciblés ou les étangs ou les étendues d'eau, les fosses ou les terres destinées aux cultures. Durant l'application près des cultures sensibles, prendre toutes les mesures possibles pour réduire la dérive.

Ne pas appliquer plus d'une fois par saison sur le même endroit et ne pas dépasser le taux d'usage indiqué.

Ne pas retourner sur les lieux et en interdire l'accès pendant les 12 heures suivant le traitement.

Exception: Si le produit est injecté dans la terre ou incorporé dans la terre, les ouvriers peuvent entrer dans la zone traitée s'il n'y aura aucun contact avec la matière qui a été traitée.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans l'aire d'épandage pendant cette dernière.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPON DE PULVÉRISATION

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Culture	Méthode d'épandage	Zone tampon de pulvérisation requises (en mètre) pour la protection d'un :						
		Habitat eau douce d'une profondeur de			Habitat estuarien/marin d'une profondeur de			Habitat terrestre
		Moins de 1 m	1 à 3m	Plus de 3 m	Moins de 1 m	1 à 3m	Plus de 3 m	
Toutes les cultures sauf tomates	Pulvérisateur agricole	5	2	1	5	2	1	10
	Pulvérisateur agricole muni d'écrans	2	1	0	2	1	0	3
	Pulvérisateur agricole muni de buses a jet conique	4	1	1	4	1	1	5
Tomates	Pulvérisateur agricole	10	3	1	5	2	1	15
	Pulvérisateur agricole muni d'écrans	3	1	0	2	1	0	5
	Pulvérisateur agricole muni de buses a jet conique	5	2	1	4	1	1	10

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide Lexone DF est un herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide Lexone DF et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner de l'Herbicide Lexone DF ou les herbicides du même groupe 5 qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possible de résistance, communiquer avec le représentant local de Corteva Agriscience Canada Company ou composer le numéro sans frais de Corteva Agriscience Canada Company 1 800 667-3852.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, loin des autres pesticides, des engrais, des aliments et des aliments pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.